



Fusion entreprise individuelle et eurl

Par **mzed**, le **21/06/2010** à **14:32**

Bonjour,
Je souhaiterais avoir des renseignements sur la fusion entre une EI et une EURL.
Les deux sociétés ont une activité de conseil et ont une gestion simple (pas de salariés, pas de dettes) et sont à peu près équivalentes. La fusion donnera une sarl (2 associés majoritaires ceux des 2 anciennes société) ayant des parts équivalentes.
Quelle est la procédure à suivre ?
Quelles sont les étapes de la procédure réalisable par tout un chacun ?
A qui est ce que dois je m'adresser pour les étapes nécessitant un intervenant externe ?
Combien ça coute ?
Le sens de la fusion a-t-il une importance ?
Merci d'avance pour vos réponse

Par **fabienne034**, le **21/06/2010** à **14:45**

bonjour,
il suffit de faire une sarl pour intégrer l'eurl et l'actionnaire
pour tout savoir sur la sarl
<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>
pour avoir un modèle gratuit de statuts de sarl
<http://www.fbIs.net/sarl-statuts.htm>
nou vous faites une ag pour transformer l'eurl en sarl en intégrant le deuxième associé
pour tout savoir sur l'eurl
<http://www.fbIs.net/EURLINFO.htm>
pour avoir un modèle de statuts gratuits d'eurl
<http://www.fbIs.net/eurlstat.htm>